

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (Formation Professionnelle Continue)

MAJ le 27 octobre 2025

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par la SCOP Les Epigées pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Article 2 - Prix des prestations et informations sur les tarifs :

Toute demande de formation fera l'objet d'un devis, préalable à l'établissement d'une convention de formation. Ce prix reste valable 3 mois. Les prix affichés sont indiqués sans TVA, les prestations de formation de la SCOP Les Epigées étant non assujetties à la TVA, selon l'Article 261 du CGI. L'ensemble de nos tarifs sont accessibles sur notre site internet ou sur simple demande à : contact@les-epigees.org

Article 3 - Conditions financières et Modalités de paiement

Une facture est envoyée à l'issue de la prestation. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités auront été conjointement définies avant le début de la prestation. En cas de retard de paiement d'une échéance, cette échéance est majorée de plein droit d'une pénalité de retard égale à 1.5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur, la totalité des sommes restant dues devenant par ailleurs immédiatement exigibles. La SCOP Les Epigées aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à la SCOP. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à la SCOP Les Epigées.

Article 4 - Désistement - Interruption - Annulation

A) Pour les places stagiaires en formation INTER :

En cas d'annulation du stage à l'initiative du cocontractant, un minimum de 30 % sera facturé en cas de désistement à moins de 30 jours de la date de début de stage et un minimum de 50 % en cas de désistement à moins de 15 jours. En cas d'interruption intervenant à compter de la date de début de la formation, l'intégralité du prix est immédiatement due et exigible. Si cette interruption est due à un cas de force majeure dûment reconnu, seules les prestations effectivement dispensées sont facturées et exigibles au prorata du prix mentionné à l'article 2.

B) Pour les sessions de formations commandées en INTRA :

En cas d'annulation d'une session à l'initiative du commanditaire, la politique tarifaire suivante sera appliquée afin de compenser une partie des frais engagés par la SCOP les Epigées pour l'organisation et la préparation de la session de formation :

- En cas d'annulation ou de report d'une session de formation, 30% du montant sera facturé. Seule la 1ère annulation avec reprogrammation dans un délai de 6 mois ne sera pas facturée.

- En cas d'annulation d'une session à moins de 48h, 60% du montant sera facturé.

- Si la non-exécution est provoquée par un événement constitutif de force majeure (notion définie par l'article 1218 du Code civil), seules les prestations effectivement dispensées seront facturées et exigibles, au prorata du prix mentionné à l'article IV.

Article 5 - Obligation et Force majeure

Dans le cadre de ses prestations, la SCOP Les Epigées est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis à vis de ses clients. La SCOP Les Epigées ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont reconnus comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un.e intervenant.e, les grèves ou conflits sociaux externes à la SCOP Les Epigées, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications ou des transports quels qu'ils soient, de l'approvisionnement en énergie ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de la SCOP Les Epigées.

Article 6 - Report - annulation

La SCOP Les Epigées se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation au plus tard trois semaines avant la date programmée sans que le client puisse prétendre à un quelconque dédommagement. Le client sera avisé par courriel ou téléphone, et si aucun report n'est possible, toute somme éventuellement déjà perçue sera aussitôt remboursée.

Article 7 - Propriété intellectuelle

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale, électronique...) utilisé par la SCOP Les Epigées ou remis aux participants ou au commanditaire constituent des œuvres originales. Ces documents sont destinés à l'usage exclusif du stagiaire nominativement inscrit. Le client reconnaît que tous les supports de cours, documentations associées et contenus des stages sont et demeurent la propriété de la SCOP Les Epigées ou des tiers auprès desquels il a lui-même acquis ces droits. Par conséquent, toute reproduction, représentation, adaptation, commercialisation, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces documents, contenus et supports, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sans l'accord préalable exprès et écrit de la SCOP Les Epigées.

Article 8 - Confidentialité et communication

La SCOP Les Epigées et le client s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la commande. La SCOP Les Epigées s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les prestations les informations transmises par le client. Cependant, le client accepte d'être cité par La SCOP Les Epigées comme client de ses prestations. A cet effet, il autorise La SCOP Les Epigées à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant

Article 9 - Protection et accès aux informations à caractère personnel (RGPD)

Conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement européen 2016/679, la collecte et le traitement des données des participants à la

formation respectent les principes suivants : licéité, loyauté et transparence, finalités limitées, minimisation de la collecte et du traitement des données, conservation des données réduites dans le temps, intégrité et confidentialité des données collectées et traitées. Les données à caractère personnel que la Scop Les Epigées collecte sont : votre nom, prénom, société, profession, adresse professionnelle, téléphone, email, date de naissance. Ces données sont indispensables pour la gestion administrative de votre dossier de formation et le suivi de cette formation. La Scop Les Epigées conserve ces données pendant une durée de 5 ans maximum sauf renouvellement explicite du consentement des participants. Conformément à la réglementation concernant le traitement des données à caractère personnel, vous pouvez exercer les droits suivants : droit d'accès, de rectification et droit à l'oubli, droit à la portabilité des données, droit à la limitation et à l'opposition du traitement des données, droit de déterminer le sort des données après la mort, droit de saisir l'autorité de contrôle compétente. Pour ce faire, vous contacterez par mail le service administratif à contact@les-epigees.org en précisant vos nom et prénom et l'objet de votre demande. La Scop Les Epigées accédera à votre demande dans un délai de 30 jours maximum, sous réserve que vous produisiez un justificatif d'identité. La Scop Les Epigées s'engage à protéger les données à caractère personnel collectées, à ne pas les transmettre à des tiers sans que vous ayez donné votre consentement et à respecter les finalités pour lesquelles ces données ont été collectées. Dans le cas où l'intégrité, la confidentialité ou la sécurité des données à caractère personnel est compromise, La Scop Les Epigées s'engage à vous en informer par tout moyen.

Article 10 - Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige entre les parties résultant de l'interprétation ou l'exécution de ces conditions, et à défaut d'accord amiable entre les parties, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux de Chambéry

Les présentes CGV sont applicables dès l'acceptation du devis

Les Epigées

TRANSITION ORGANIQUE
SCOP ARL à capital variable
180 rue du Genevois
73000 CHAMBERY
Siret 52433440600047

Amélie
Esmejoud
Génante